

COMMUNE DE ST JACUT LES PINS

Extrait du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 24 septembre 2026

Le vingt-quatre septembre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de SAINT JACUT LES PINS proclamés par le Bureau Electoral à la suite des opérations du 15 Mars 2026 se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 18 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Absents : 0

Pouvoir : 0

Votants : 19

Présents : MM. BOUCHON Sophie, METAYER Franck, STEVANT Béatrice, CARPENTIER Olivier, HALLIER Nathalie, ALAGNA Romain, MAÏENZA Gilles, PREVERT Marie-Elisabeth, Mme LAURENT Marie-Thérèse HERGAUX-PARÉ Marie-Ange, BLANCHARD Pierre-Jacques, BOURDON David, BOUREUX Adeline, LE LOSTEC Laure, GUILLOTIN Xavier, MATHIEU Lorraine, ROYER Christophe, DA COSTA Nathalie, LAMRAOUI Mohand formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M GUILLOTIN Xavier

Réf. 20260924 – D05

CONVENTION CANEL

Madame la Maire commente le document transmis à l'assemblée délibérante et lui demande de se prononcer sur la signature de la convention de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE la signature de la convention de mise à disposition du cartable numérique CANEL
CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision et lui donne tout pouvoir à cet effet

Pour extrait certifié conforme.

ST-JACUT-LES-PINS, le 28 septembre 2026

La Maire – Sophie BOUCHON

Le secrétaire - Xavier GUILLOTIN



Publié le : ~~30~~ 30 septembre 2026